



Gamme CRESCENDO

Il y a bien plus qu'un rendement solide.
Generali vous offre aussi la flexibilité.

Et si on parlait rendement?

Rémunération globale nette
de la gamme sur les 5
dernières années

	2007	2008	2009	2010	2011
CRESCENDO <i>Dynamico</i>	6,60%	1,50%	3,00%	2,15%	2,00%
CRESCENDO di GENERALI	4,35%	3,00%	2,50%	2,50%	2,50%

3,05% [rendement moyen]
"Je garantis mon
investissement et bénéficie
d'un rendement élevé!"

-Crescendo *Dynamico*

2,97% [rendement moyen]
"J'investis sans aucun
risque dans une formule à
taux d'intérêt garanti!"

-Crescendo di GENERALI

TAUX GARANTIS ACTUELS:

- CRESCENDO *Dynamico*: 0,50%
- CRESCENDO di GENERALI: 2,00%

CRESCENDO
Dynamico

- Un investissement initial de € 2 000 seulement
- L'outil idéal pour transmettre un patrimoine financier
- **Une garantie sur le capital**
- La perspective d'un rendement optimal

CRESCENDO
di GENERALI

- Un investissement initial de € 2 000 seulement
- Taux garanti actuel: 2,00%
- Des possibilités de retraits planifiés

Pour + de renseignements, consultez
l'info-fiche sur www.generali.be

Rémunérations globales moyennes nettes de CRESCENDO *Dynamico* et CRESCENDO di GENERALI (taux garanti + participations bénéficiaires, frais de gestion déduits, il n'y a pas de frais d'entrée) sur les 5 dernières années, sous réserve d'approbation des participations bénéficiaires pour 2011 par l'Assemblée Générale. En CRESCENDO di GENERALI, cette rémunération est octroyée pour les contrats bénéficiant d'un taux d'intérêt de base de 2,50%. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie ni une limite pour le futur. CRESCENDO *Dynamico* et CRESCENDO di GENERALI sont des produits d'assurance vie de la Branche 21. Conformément à l'A.R. du 16 mars 2009, GENERALI Belgium participe au Fonds spécial de protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées. Vous trouverez plus d'information sur ce système de protection sur notre site www.generali.be.



Quelques points de repère

Branche 21	 
Durée du contrat	Jusqu'aux 105 ans de l'assuré (max. 80 ans à la souscription)
Versement initial minimum	€ 2 000
Versement(s) supplémentaire(s)	Minimum € 1 000 par versement
Frais d'entrée	Selon le montant de l'épargne - consultez votre intermédiaire
Frais de gestion	0,015% par mois sur l'épargne constituée
Taux garanti	CRESCENDO Dynamico: 0,50% sur les versements effectués (pour toute la durée du contrat) CRESCENDO di GENERALI: 2,00% sur les versements effectués (pour une durée de 8 ans)
Octroi de participations bénéficiaires	Si l'épargne constituée au 31/12 \geq € 2 000
Garanties décès	Au choix: soit 100% à 150% de l'épargne constituée soit 130% des versements, avec au minimum le montant de l'épargne constituée
Garantie décès provisoire	€ 6 250 gratuitement pendant 30 jours
Retraits planifiés	Si garantie décès = 100 à 150% de l'épargne constituée et le versement unique \geq € 12 500 avec un minimum par an de € 625, un maximum par an de 20% des versements. Fréquence: mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
Frais de retraits planifiés	€ 2,50 par retrait planifié
Retraits non planifiés	Maximum 1 par mois et 4 par an, minimum € 250 par retrait, épargne constituée minimum après retrait: € 1 250
Frais de retraits partiels non planifiés / rachat total	0% pour l'épargne constituée par les P.B. et les versements de plus de 3 ans au 31/12 de l'année précédente. 0% pour 33% de l'épargne constituée au 31/12 de l'année précédente par les autres versements avec un max. absolu de € 35 000 par an. Sur le solde non exempté de frais: pourcentage dégressifs par versement de 3% - 2% - 1% par an, 0% à partir de la 4 ^{ième} année. Indemnité financière éventuelle. En cas de rachat total: voir conditions ci-dessus avec min. € 75 indexé (base 1988)

Conformément à l'A.R. du 16 mars 2009, GENERALI Belgium participe au Fonds spécial de protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées. Vous trouverez plus d'information sur ce système de protection sur notre site www.generali.be.